

Émile DURKHEIM (1902)

“ Tableau de l’organisation sociale au Japon ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1902)

“[Tableau de l’organisation sociale au Japon](#)”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1902), « [Tableau de l’organisation sociale au Japon.](#) » Texte extrait de la revue [Année sociologique](#), n° 5, 1902, pp. 342 à 347. Texte reproduit in [Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions](#) (pp. 232 à 237). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter, 8.5” x 11”)

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi,
Québec.



“ Tableau de l'organisation sociale du Japon ”

par Émile Durkheim (1902)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1902), « [Tableau de l'organisation sociale au Japon.](#) » Texte extrait de la revue [Année sociologique](#), n° 5, 1902, pp. 342 à 347. Texte reproduit in [Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions](#) (pp. 232 à 237). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Ce livre nous offre un tableau succinct, mais assez clair et documenté, des principales phases par lesquelles a passé, au cours de l'histoire, l'organisation sociale du Japon ¹.

Ces phases sont au nombre de trois.

¹ Fukuda, Tokuzo, *Die Gesellschaftliche und wirtschaftliche Entwicklung in Japan*. Stuttgart, Cotta, 1900.

La première va des origines à l'année 644. Elle commence, comme l'histoire même du Japon, au moment où la tribu des Yamatos vient s'établir dans le pays, refoulant ou s'assimilant les indigènes. Ce sont ces Yamatos, en effet, qui, en se développant, sont devenus le peuple japonais actuel.

Il y avait trois tribus de ce nom réunies sous une même autorité. Chacune d'elles, à son tour, était composée d'un certain nombre de groupes appelés *uji* qui n'étaient autres que des clans analogues aux *gentes* romaines. Les membres d'un même *uji*, en effet, se regardaient comme descendus d'un même ancêtre et pratiquaient un même culte dont cet ancêtre commun était l'objet. Chaque *uji*, à son tour, se divisait en groupements plus restreints, appelés *ko-uji* (*petits ujis*) lesquels comprenaient enfin, comme unités dernières, les familles. Mais la famille n'était pas réduite au seul couple conjugal et à ses descendants ; les frères, les oncles, les neveux, etc., y vivaient en commun. C'était donc une communauté familiale, dont l'étendue rappelle celle de la *zadruga* slave par exemple. - Le recrutement de la famille et, par conséquent, du clan se faisait par voie de filiation en ligne paternelle. Mais quoi qu'en dise l'auteur, à travers les faits mêmes qu'il cite, on voit clairement que, à l'origine, la filiation était utérine. En effet, quand l'homme ne pouvait acheter sa femme ou la capturer, il n'avait pas le droit de l'emmener chez lui ; il ne pouvait avoir de commerce avec elle que dans la maison de ses beaux-parents et les enfants, issus d'une telle union, appartenaient à la famille de la mère. Sans doute, il ne s'ensuit pas que le régime fût *matriarcal* ; mais famille matriarcale et famille utérine sont choses fort distinctes ; M. Fukuda paraît ignorer cette distinction.

Chaque clan avait à sa tête un chef ; il en était de même de chaque subdivision du clan (petit *uji* et famille). Le pouvoir de chacun de ces chefs sur les membres du groupe qui était immédiatement subordonné était absolu. On reconnaît à cette description les caractères distinctifs de ce que nous appelons l'organisation *politico-familiale* ou organisation sociale à base de clans. Ce qui achève de justifier cette dénomination, c'est que les différents clans se considéraient tous comme descendus d'un même ancêtre, qui était, par conséquent, l'ancêtre de la tribu tout entière. *L'uji* qui était censé comprendre les descendants directs de cet ancêtre, avait sur les autres une suprématie. Son chef était préposé à l'administration du culte national, commun à tous les clans, et tenait de ces fonctions un prestige et des droits spéciaux. C'est la première forme de la dignité impériale ¹.

¹ S'appuyant sur ce fait que les mariages entre frères et sœurs ne sont pas inconnus au Japon, même à l'époque historique, l'auteur se demande si l'on a bien à faire ici à des clans et à une organisation gentilice. Mais l'exogamie n'est caractéristique du clan qu'à un

Chaque *uji* possédait collectivement le sol qu'il occupait. Mais c'était le petit *uji* qui constituait l'unité économique fondamentale. Chacun de ces groupes avait une fonction industrielle déterminée, et une seule (pêche, chasse, agriculture, quelques métiers ; mais ceux-ci étaient le monopole de l'*uji* impérial). La profession de chaque famille (*ko*) était celle du petit *uji* auquel elle appartenait sans qu'aucune place fût laissée au libre choix. Quant au mode d'exploitation de la terre, l'auteur suppose qu'il a été collectif.

Mais, avec le temps, le clan perdit sa consistance primitive. Les causes de cet effacement sont assez confusément exposées par l'auteur ; la principale paraît avoir été l'accroissement de la population. Il est probable que, par suite des mariages, des migrations intérieures, les différents *ujis* se mêlèrent, se pénétrèrent mutuellement. N'ayant plus une suffisante individualité, ils ne pouvaient plus continuer à servir d'unités politiques, économiques et religieuses. De l'ancienne organisation, il ne resta donc plus que deux éléments fortement constitués : le pouvoir impérial, d'une part, et les familles (*ko*) de l'autre. La prépondérance prise par ces deux éléments caractérise, en effet, la seconde phase de cette évolution sociale (645-930). jusque-là, l'empereur n'atteignait les familles que par l'intermédiaire des chefs de clans et de sous-clans ; désormais, il n'y a plus entre elles et lui de pouvoir interposé. Primitivement, chaque *uji* possédait en pleine indépendance le sol qu'il occupait ; maintenant que les *ujis* ont disparu, c'est l'empereur qui leur succède ; il est considéré comme le seul et unique propriétaire du territoire tout entier. Mais, pour en assurer l'exploitation, il partageait la terre entre tous ses sujets. Chaque individu mâle âgé de cinq ans révolus, avait droit à environ 16 ares 1/2 ; les femmes, aux deux tiers. Tous les six ans, les parts dont jouissaient les décédés revenaient à l'État qui les répartissait entre les nouveaux ayants droit. Mais, si elles étaient calculées ainsi par tête, elles n'étaient pas attribuées séparément à chaque individu ; c'est le *ko*, la famille qui exploitait en commun l'ensemble des parts qui revenaient à tous ses membres. Le *ko*, qui dans l'organisation primitive jouait un rôle très effacé, prit ainsi la place et l'importance perdue par le clan. C'est en lui que s'est réfugié l'ancien communisme des groupes plus étendus, qui ont disparu. Il forme une masse indivise, compacte, qui n'est autorisée à se dissoudre que très exceptionnellement. Il est devenu la pierre angulaire de la société. En dehors et au-dessus de lui, il n'y a plus guère, en fait de groupements secondaires, que des circonscriptions administratives, artificiellement délimitées, sans racines dans les mœurs.

moment de son évolution (clan à filiation utérine). Nous nous demandons, d'ailleurs, si l'endogamie japonaise n'est pas due au développement qu'y prit le règne des castes ; car, pour des raisons faciles à comprendre, l'esprit de caste rend tolérant pour les pratiques incestueuses.

Mais à cause de cette absence de groupes secondaires, une telle organisation ne pouvait être qu'éphémère ; le pouvoir central ne pouvait être partout présent de manière à assurer la cohésion sociale. Aussi, en réalité, le régime ne fut-il appliqué intégralement que pendant un siècle, d'une manière partielle et irrégulière pendant deux autres. Les propriétaires particuliers s'affranchirent de l'état de dépendance où ils se trouvaient vis-à-vis de l'empereur ; les plus entreprenants, ceux qui disposaient d'une partie du pouvoir, agrandirent leur domaine, l'empereur lui-même aida à ce mouvement en concédant des terres à certains de ses fonctionnaires, à titre de récompense. Il se constitua peu à peu une classe de grands propriétaires qui, grâce à la force que leur donnait leur suprématie économique et grâce à la faiblesse de l'autorité centrale, finirent par absorber tous les pouvoirs politiques, militaires et judiciaires. L'empire japonais se résolut ainsi en une multitude de seigneuries territoriales qui ne conservèrent plus avec l'empereur que des liens assez lâches. Les petits propriétaires furent obligés de se placer sous la dépendance de ces seigneurs dont ils devinrent les vassaux, au sens européen du mot. Ainsi se forma un vaste système féodal qui ne dura pas moins de sept cents ans (jusqu'au commencement du XVII^e siècle). C'est l'époque où les villes commencent à apparaître : tout comme en Europe, elles prirent naissance autour des résidences des seigneurs et sous leur protection. Comme en Europe également, avec les villes on voit se fonder les premières corporations.

A l'ère féodale succéda une **époque de gouvernement absolu (1603-1867)**. L'autonomie de toutes ces seigneuries locales eut naturellement pour conséquence d'interminables guerres intestines qui ruinèrent le système. Pour pouvoir soutenir ces luttes, il fallait de l'argent que la noblesse fut bien obligée de demander aux paysans et aux villes et qui fut, dans bien des cas, la rançon de leur indépendance. En même temps, un changement se fit dans les idées. Des sectes religieuses se constituèrent et se développèrent très rapidement, dont l'esprit était très différent de celui dont s'inspiraient les anciens cultes du pays. Elles avaient quelque chose de plus simple et de plus populaire. Un changement devenait, par suite, nécessaire dans l'organisation de la société. Le besoin d'une forte centralisation, qui tint fermement unis les éléments hétérogènes dont était formée la société japonaise, se fit sentir. Seulement, cette centralisation ne se fit pas autour de l'empereur. La dignité impériale subsista sans doute ; mais celui qui en était investi n'exerçait aucun pouvoir effectif. Retiré dans le fond de son palais, invisible aux profanes, entouré de luxe et de prestige, il ne pouvait rien faire par lui-même. L'autorité réelle était détenue par une sorte de fonctionnaire, nommé le *shogun*, qui, en principe, était nommé par l'empereur, mais sans être aucunement choisi par lui. Cette organisation centraliste, qui établit son siège au centre du pays, inaugura une ère de

prospérité économique, de progrès intellectuel que le Japon n'avait pas encore connue ; mais, pour se maintenir plus sûrement, elle recourut à une politique intraitablement conservatrice. La société japonaise se replia sur elle-même ; toute relation avec le dehors fut prohibée ; toutes sortes d'obstacles apportés à la production des nouveautés. - Cette situation dura jusqu'au milieu de ce siècle, époque où l'empereur reprit la réalité du pouvoir. Alors, a commencé un régime plus libéral ; le Japon s'ouvrit à l'étranger, des institutions parlementaires furent fondées, etc. Toutefois, sans nier l'importance de ces transformations, l'auteur nous avertit qu'elles n'ont guère eu de réalité que dans les classes les plus élevées, et n'ont guère eu d'action sur les masses profondes de la nation.

On remarquera l'analogie que présente l'évolution du Japon, ainsi décrite, avec notre propre évolution sociale. Nous avons passé presque par les mêmes phases. A l'empire carolingien a succédé la féodalité ; à la féodalité, la monarchie absolue. Même dans le détail on trouve des ressemblances. En Europe, comme au Japon, les villes se sont formées à l'ombre du pouvoir seigneurial pour se retourner ensuite contre lui. Comme les croisades, en ruinant les seigneurs, préparèrent l'émancipation communale, les guerres intérieures et autres du Japon affaiblirent de la même manière le pouvoir des classes guerrières et ouvrirent les voies à un régime nouveau. De part et d'autre, enfin, la chute de la féodalité est contemporaine d'une renaissance littéraire et artistique et d'une réforme religieuse. L'analogie des sectes japonaises et du protestantisme est frappante. C'est dire que l'un et l'autre développement dépendent de causes générales et que nous sommes peut-être ici en présence d'un type abstrait d'évolution sociale.

Fin de l'article.